

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

<b>Membres en exercice :</b> 34	Date de la convocation: 16/02/2015 <i>L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
<b>Présents :</b> 21	<b>Présents :</b> Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL
<b>Votants:</b> 21	
<b>Pour:</b> 21	
<b>Contre:</b> 0	
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Représentés:</b> <b>Excusés:</b> Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUIRE, Antoine MARTINEZ, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Remy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO
	<b>Absents:</b>

### Objet: Validation de la candidature Leader

Leader est un acronyme pour « liaison entre actions de développement de l'économie rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre du développement rural qui vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner et soutenir les actions permettant de concrétiser ces stratégies. Les actions programmées dans le cadre de Leader doivent apporter une valeur ajoutée en termes de méthodologie et de contenu.

L'approche Leader est fondée sur des idées-forces :

- L'élaboration d'une stratégie locale de développement spécifique à un territoire rural,
- Un partenariat local public-privé en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et réuni au sein d'un groupe d'action locale (GAL) donnant aux acteurs privés une place au moins égale à celle des acteurs publics au niveau décisionnel,
- Une approche ascendante : l'élaboration, les priorités ainsi que la mise en œuvre de la stratégie sont confiées au GAL dans le cadre d'un comité de programmation,
- Une approche intégrée et multisectorielle qui doit permettre de créer du lien entre acteurs et activités rurales en mêlant les différents secteurs économiques sociaux et environnementaux au profit de la stratégie locale de développement,
- Un laboratoire d'idées : Leader doit être le catalyseur d'idées nouvelles, de créativité et l'application tant sur le contenu que sur les méthodes,
- La mise en œuvre de projets de coopération, avec d'autres territoires français, européens ou extra-européens.
- Le travail en réseau : l'implication dans les réseaux régionaux, nationaux et européens doit faciliter les échanges d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques.

RF Sous-Préfecture de Beziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24.02.2015 004 253403554 20150223-2015_23_02_07 DE

En 2014, la Région Languedoc-Roussillon s'est engagée résolument dans sa responsabilité nouvelle d'autorité de gestion des fonds structurels européens. La Région va ainsi gérer en direct sur la période 2014-2020 le FEADER.

Ce programme prévoit une action forte en faveur de la ruralité et du développement rural notamment dans le cadre de l'approche LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) et de l'approche ATI (approches territoriales intégrées).

Pour ce faire, deux appels à projets lancés par la Région vont permettre aux territoires organisés de se positionner en candidatant. Le Pays répond aux critères de sélection et proposera de s'inscrire dans cette dynamique.

Le premier appel à projets LEADER a été lancé avec une réponse attendue au **28 février 2015**.

Devant s'appuyer sur la stratégie régionale, le choix de la stratégie du Groupe d'Action Locale pouvait s'articuler autour de quatre entrées thématiques :

- la relocalisation de l'économie dans les territoires ruraux,
- l'attractivité et la vitalité des territoires,
- une autre gouvernance alimentaire,
- une croissance verte.

Dans la phase de co-construction, tous les partenaires (Communautés de communes, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Conseil de développement, comités de pilotage, commissions,...) ont été mobilisés pour prendre le temps de l'échange et bien mesurer l'adéquation entre la candidature et les besoins territoriaux. Ce travail de terrain s'est tenu durant l'année 2014 avec un temps de partage plus soutenu entre le mois de septembre et décembre 2014.

Le travail des acteurs a permis de positionner le territoire sur l'entrée thématique « l'attractivité et la vitalité des territoires » avec une déclinaison stratégique autour d'une politique sur les sites ; qu'il s'agisse de sites patrimoniaux, sites touristiques ou de sites agricoles et paysagers.

Le point d'orgue de nos temps partagés s'est tenu le mardi 9 décembre lors des Assises du Tourisme organisées par le Pays sur le thème « Le tourisme rural, un levier économique à saisir » qui ont eu lieu à Capestang et où plus de 200 personnes étaient présentes pour valider ce cadre premier de travail.

L'approche affinée grâce au diagnostic territorial a donné lieu à un nouveau temps pour partager l'avant-projet stratégique et définir collectivement les fiches-actions en affinant les nouveaux axes stratégiques. Cette réunion s'est tenue le vendredi 30 janvier à Lamalou-les-Bains avec plus de 100 personnes.

La candidature à l'appel à projets Leader 2014-2020 peut, aujourd'hui, être déposée selon les principales orientations suivantes :

**Nom du projet : « Accompagner le territoire vers de nouvelles opportunités de développement économique autour des sites : sites en valeur, sites en marchés »**

**Partenaire associé : Parc naturel régional du Haut-Languedoc**

**Territoire éligible : les 100 communes du Pays**

**Stratégie retenue et priorité retenue : Sites en valeur, sites en marchés**

1. Objectif 1 Reconstituer les sites paysagers par un programme de diversification agricole,
2. Objectif 2 Protéger et accompagner la mise en scène de sites patrimoniaux,
3. Objectif 3 Développer une offre de loisirs thématiques autour des sites.
4. Objectif 4 Favoriser l'ouverture du territoire à de nouveaux marchés, à d'autres cultures, à d'autres modèles de développement
5. Objectif 5 Mettre en œuvre un programme opérationnel avec gouvernance partagée et ascendante.

